

Nombre de

Conseillers :

en exercice :

présents :

votants :

L'an deux mille vingt six

le : vingt-sept avril

le Conseil Municipal de la Commune de SIMIANE

COLLONGUE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe ARDHUIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2026

PRESENTS : MM. TOUS EXCEPTES :

OBJET :

**VERSEMENT DE
SUBVENTION AUX
ASSOCIATIONS
2026**

-PROCURATIONS :

- M. Franck CALDERINI à Mme Emilie COSSU

- M. Patrick GARGUILO à M. Robert CANAMAS

- M. Bernard NEDJAR à M. Philippe ARDHUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1611-4 et L.2121-29 ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et son décret d'exécution du 16 août 1901 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relation avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi visée ci-dessus du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Le Conseil Municipal,

- DECIDE :

D'octroyer son aide financière aux associations suivantes au titre de l'année 2026 pour un montant total de 92 150 €.

**Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture**

le :

Publié ou Notifié

le : 29/04/2026

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2026

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDEE 2026	MONTANT DES AVANTAGES EN NATURE
Société de chasse	5 000,00	
Comité d'Œuvre Sociale	24 800,00	
Anciens combattants	800,00	
Simiane Commerce	1 500,00	
Maison de la transition	0,00	
Souvenir Français	300,00	
les Phénomènes	500,00	2 546,40
Sant Aloï	21 500,00	
Egali Terre	500,00	561,60
Foyer Collège	0,00	
la brigade des chats	500,00	
Étincelles 2000	500,00	
prévention routière	400,00	
centre ressource	1 500,00	
USSB	800,00	28 800,00
HBS Grand Vallat	1 200,00	31 200,00
Simiane Badminton	500,00	12 000,00
HOA	800,00	5 940,00
Simiane-Collongue Olympique	15 000,00	150 000,00
TTSC	300,00	gymnase collège
Taekwondo Club Simiane	2 000,00	7 800,00
13 Escalade	1 250,00	extérieur et gymnase
Les Randonneurs du Pilon du Roi		
étoile d'Égypte	500,00	
Pompiers de Gardanne	0,00	extérieur
coopérative scolaire - école élémentaire	10 000,00	
coopérative scolaire - école maternelle	2 000,00	
TOTAL	92 150,00	238 848,00

POUR : 25

ABSTENTION : 1 MM (Marc VIGOUROUX)

**NE PRENNENT PAS PART AUX VOTES (membres d'un bureau aux associations) : 3 MM
(Sarah ABDELALI – Jean-Michel CASTAGNETTI – Caroline GORA)**

La délibération est adoptée.

Le Maire,
Philippe ARDHUIN

